



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LA STTR**  
**29 juin 2022**

**QUESTIONS-RÉPONSES DES CITOYENS**

**Question 1** (*M. Michel Houle*)

*M. Houle nous présente quelques cartes montrant une étude de ce que devrait être le métro dans certaines villes au Québec, dont la ville de Trois-Rivières. Cette étude aurait été réalisée par Radio-Canada.*

*M. Houle questionne les membres du conseil d'administration à savoir s'il serait possible de revoir une ligne de transport collectif sur Notre-Dame est-ouest dans le secteur Pointe-du-Lac.*

M. Byette mentionne que cette demande sera considérée pour de futures modifications ou ajouts au réseau de transport de la STTR. Il est également mentionné que nous proposons le service de Taxibus aux endroits non desservis par une ligne fixe.

**Question 2** (*M. Kevin Meloche*)

*M. Meloche tient à préciser que la question posée lors de la dernière assemblée publique de la STTR n'a pas bien été inscrite du procès-verbal de cette rencontre. Il précise que sa demande était de faire l'ajout du service de transport urbain sur Notre-Dame-secteur Pointe-du-Lac et non de replacer la ligne 9 vers Notre-Dame.*

Par cette question, l'erreur est corrigée.

*M. Meloche demande également s'il serait possible de pouvoir réserver un Taxibus dans des délais plus courts que 24 heures.*

Il n'est pas possible de faire ce changement dû à l'entente que nous avons présentement avec la compagnie de taxis. En effet, celle-ci ne peut garantir le déplacement par taxi aux heures souhaitées dans des délais plus courts. Nous prenons note de cette demande d'amélioration pour nos futures ententes.

**Question 2** (*Mme Hélène Gauron*)

*Mme Gauron demande des précisions sur le fait que le projet pilote du transport à la demande a pris fin malgré la satisfaction de la clientèle qui l'utilisait. Elle demande également s'il y aura une suite à ce projet.*

M Dupuis explique que le manque d'intérêt de la clientèle et la faible quantité d'utilisateurs du service ont fait en sorte que la STTR doit revoir le modèle du transport à la demande. Nous travaillons présentement sur une version 2 du projet pilote ayant pour objectif d'inclure, entre autres, l'intermodalité avec le réseau existant.

*Mme Gauron demande aussi si nous avons des chiffres plus récents pour la part modale.*

Dû à la COVID, l'analyse qui était prévue par le MTQ n'a pas été réalisée. Nous n'avons donc pas de chiffres plus récents que ceux présentés par Mme Gauron.

*Il est également demandé si la politique en santé et sécurité au travail présentée au conseil d'administration a été faite de façon paritaire.*

M. Byette indique que cette politique a été entérinée par le comité de santé-sécurité qui est paritaire, soit composé du même nombre de personnes représentant l'employeur que les employés.